IDÉES
Une proposition sur la hausse des droits de scolarité
Page B 5

PHILOSOPHIE
Sous Harper, Henry David Thoreau ne paierait pas d'impôt
Page B 6

PERSPECTIVES

Québec

Le dur baptême de feu de la CAQ

Les neuf députés se frottent à la réalité d'une jeune formation

La Coalition avenir Québec a vécu son baptême de feu à l'Assemblée nationale, une dure semaine pour la troupe de neuf caquistes. Ils ont perdu le statut de deuxième groupe parlementaire dont bénéficiait feu l'Action démocratique du Québec. S'en tenant au règlement, le Bureau de l'Assemblée nationale a amputé de près de la moitié leur budget de recherche et de fonctionnement. Comme si la présidence de l'Assemblée avait pris François Legault au mot, lui qui juge que la présence sur le terrain de ses députés prime leur travail parlementaire.

ROBERT DUTRISAC

Malgré les protestations de François Legault et de Gérard Deltell, les neuf députés «indépendants» de la CAQ disposent de plus de droits de parole que les quatre adéquistes lors de la période de questions, soit une question par séance au lieu de cinq toutes les sept séances. À l'étude des projets de loi en commission parlementaire, les caquistes jouissent du même temps de parole que les autres députés. Ce n'est que lorsque le temps imparti est compté, lors de l'audition du président de la Caisse de dépôt et placement du Québec ou de celui d'Hydro-Québec, par exemple, ou durant les consultations publiques et l'étude des crédits, que les caquistes perdent au change.

En outre, la réduction du budget de la CAQ n'aura pas d'impact: dans l'entente de fusion signée en décembre, François Legault s'est engagé à maintenir en poste les sept personnes qui composaient le personnel politique de l'ADQ. Le porte-parole de la CAQ, Jean-François Del Torchio, a confirmé hier au *Devoir* que le chef respectera sa parole.

Rien n'indique que les députés de la CAQ ne seront pas en mesure de faire un travail d'opposition honnête, dans la mesure où ils s'en donneront la peine. Les quatre élus adéquistes y arrivaient. Il y a aussi l'exemple d'Amir Khadir, le solidaire solitaire qui parvient plus souvent qu'à son tour à monopoliser l'attention.

Évidemment, libéraux et péquistes les attendent au détour. Ce qu'ils souhaitent, c'est que les caquistes, du fait de leur présence au Parlement, soient forcés de prendre position, qu'ils se définissent plus précisément afin que la CAQ ne soit plus la cible évasive qu'elle a été l'an dernier. Et surtout que ses prises de position étalent au grand jour les inévitables contradictions qui tiraillent cette poignée de transfuges.

Au premier vote nominal de l'histoire de la CAQ jeudi, François Rebello y a goûté: ses pairs lui ont réservé rires et quolibets quand il s'est levé pour voter contre une motion de son ancien parti. Mais il y a l'envers de la médaille: ce même François Rebello a pu défendre une position toute nouvelle de la CAQ en faveur de l'étiquetage des OGM.

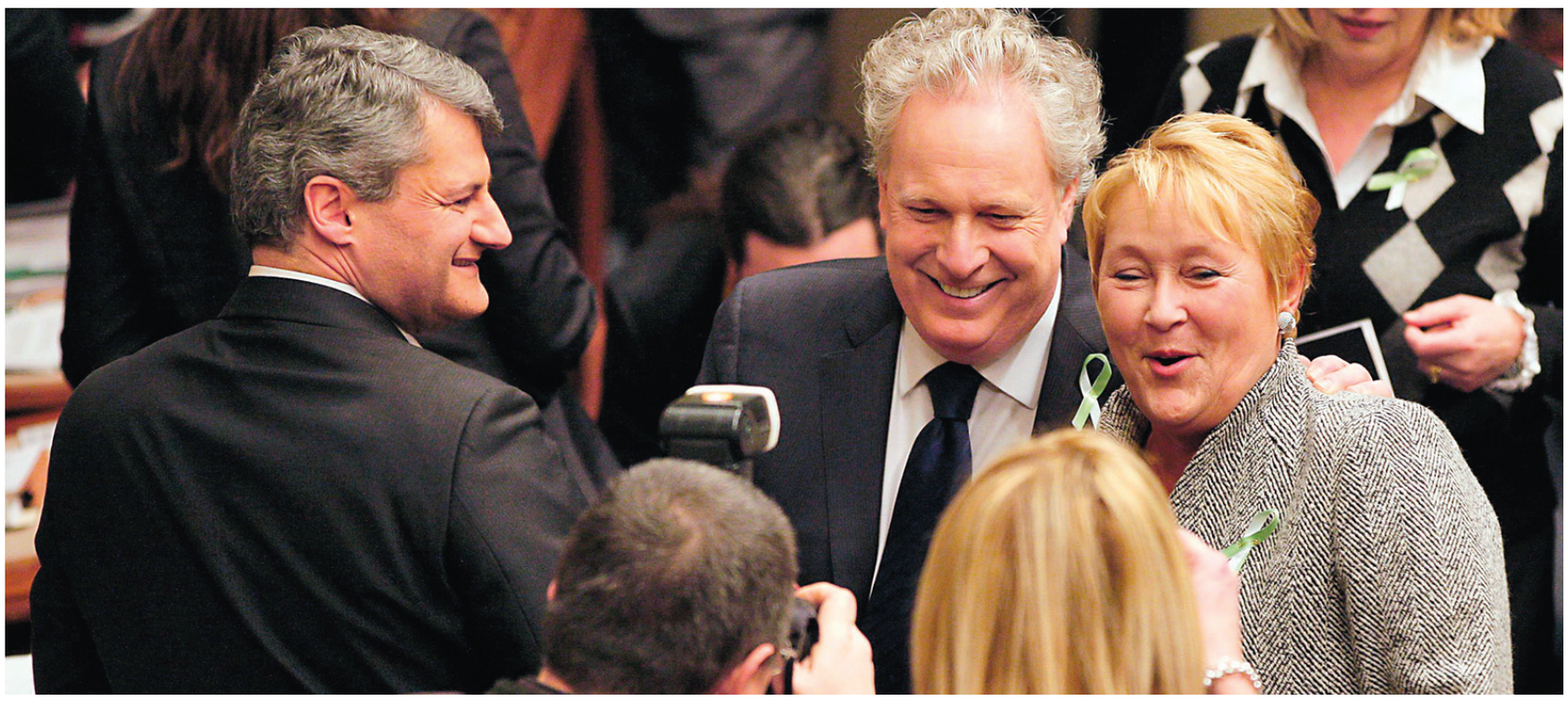

MATHIEU BÉLANGER REUTERS

Jean Charest (au centre) semblait heureux cette semaine de revoir Pauline Marois et Gérard Deltell.

Publiés jeudi dans les quotidiens de l'Empire, les résultats du sondage Léger Marketing ne constituent pas une excellente nouvelle pour la CAQ, et ce, au moment où François Legault tente de convaincre de jeunes cadres dynamiques, à défaut de têtes d'affiche, de se porter candidats pour le parti aux prochaines élections. Il y a trois semaines, le chef caquiste a promis de présenter *«d'ici quelques semaines»* une brochette d'une dizaine de candidats, à l'image de la sémillante présidente du parti, Dominique Anglade. On nous assure que François Legault se pointera la semaine prochaine à Montréal avec quelques candidats, et non pas une dizaine, d'illustres inconnus dans la fleur de l'âge.

Cette triple égalité statistique (29 % pour le PLQ, 29 % pour le PQ et 28 % pour la CAQ) montre que l'engouement pour la CAQ se dégonfle; il y a deux mois à peine, le parti de François Legault caracolait à 39 % dans les intentions de vote et à 44 % chez les francophones. Il faut convenir que ce coup de sonde n'annonce rien de bon pour Jean Charest: un taux d'insatisfaction à 74 %, un niveau formidablement élevé, et un appui rachitique chez les francophones, soit moins de 20 %. Il y a tout lieu de croire que Jean Charest aura encore besoin de plusieurs annonces, que son gouvernement multiplie à l'heure actuelle, et de tournées sur le Plan Nord avant d'être prêt à déclencher des élections. Le premier ministre était d'ailleurs au sud hier, plus précisément à Saint-Georges de Beauce, pour vanter le Plan Nord dans une manifestation très «chambre de commerce» appelée Rendez-vous Cap Nord.

François Legault maintiendra en poste les sept personnes qui composaient le personnel politique de l'ADQ

Après les tempêtes qu'elle a traversées, Pauline Marois planait cette semaine, ragaillardie par les données de ce sondage. Chose qui ne s'était pas vue depuis belle lurette, son entourage était tout sourire. Pauline Marois sort gagnante, bien que le PQ, qui a choisi de se braquer à gauche et qui occupe le terrain identitaire que la timidité de la CAQ sur ce plan lui a laissé, n'est pas au bout de ses peines.

Mais la palme de la semaine revient sans doute à Amir Khadir. Mis à part les chefs libéral et péquiste, il est devenu le seul chef d'un parti (ou cochef dans son cas) à avoir été élu sous la bannière de sa formation politique. À ce titre, le député de Québec solidaire a pris le siège qu'occupait Gérard Deltell à l'Assemblée nationale, au centre de la section arrière du Salon bleu, directement en face du président. C'est le même siège que Pauline Marois occupait quand l'ADQ formait l'opposition officielle, le même qu'ont réchauffé Mario Dumont pendant longtemps et les chefs créditistes Camil Samson et Fabien Roy.

La même logique, qui étaie le règlement parlementaire, a permis à Amir Khadir d'accéder à l'establishment parlementaire, à ce club sélect qu'est le Bureau de l'Assemblée nationale où, derrière des portes closes, dix élus, dont le président de l'Assemblée, veillent aux affaires de la confrérie.

C'est *«un cénacle qui nous conforte»*, convient Amir Khadir. *«Même si ce n'est pas conscient, on peut se retrancher dans des positions de confort pour éviter le trouble, pour éviter l'acrimonie»*, confie le député. Il ose un néologisme: *«Il y a des choses qui paupérisent; celle-là pépèrise.»* Mais celui qui est perçu comme l'empêcheur de tourner en rond au Parlement jure qu'il ne perdra pas de son mordant.

Amir Khadir se fait humble. Il aspire à ne plus être l'unique porte-étendard de la gauche au Parlement, à laisser l'avant-scène à d'autres à la faveur de l'élection de plusieurs députés de QS. *«Quand on sera au pouvoir, ce que je me plais à dire, c'est que j'aimerais être dernier ministre. S'il y a un premier, il doit y en avoir un dernier»*, affirme Amir Khadir, sourire en coin.

Le Devoir

Al-Assad, son meilleur ennemi

Le président syrien a réussi à cimenter l'opposition et à perdre tous ses atouts

CHRISTOPHE AYAD

Depuis le début de la crise syrienne, Bachar al-Assad est son meilleur et plus sûr ennemi. Le président syrien a non seulement dilapidé les nombreux atouts dont il disposait, il a aussi grandement contribué à cimenter et à politiser une révolte qui, au départ, ne visait pas à le renverser ou à changer de régime. Au début du printemps arabe, le jeune président syrien était l'un des rares dirigeants de la région disposant auprès de son propre peuple d'une image de réformateur.

En une décennie de pouvoir de M. al-Assad, la liste des désillusions accumulées par les Syriens était déjà longue. Pourtant, le président semblait toujours paré, auprès de sa population, d'une qualité essentielle: celle d'être l'homme par qui le changement pouvait survenir. Même une partie de la presse et des diplomaties occidentales gardait cette conviction que le changement, en Syrie, ne pouvait venir que de l'intérieur. Les proches du président leur ont longtemps servi l'antienne du jeune prince éclairé, empêché d'agir par une «vieille garde» rétrograde et des circonstances contraires.

Ce crédit-là n'avait pas été entamé par la mise au pas brutale, début 2001, du «printemps de Damas», qui avait vu la parole politique se libérer pendant six mois. Ni par l'abandon de la réforme de l'État en 2002-2003, mise en échec par une classe de profiteurs, dans laquelle la famille du président a joué un rôle de premier plan. Bachar al-Assad n'avait pas plus tenu ses promesses, faites lors du dernier congrès du parti Baas en juin 2005, d'introduire le multipartisme et de réformer le parti.

M. al-Assad disposait de deux autres atouts non négligeables. Celui d'avoir bénéficié d'une succession dynastique dès 2000, ce qui lui a laissé une décennie pour s'installer et trouver les bases d'une légitimité. Enfin, celui, comme il le soulignait dans une interview au *Wall Street Journal* du 31 janvier 2011 — entre la chute de Ben Ali et celle de Moubarak —, d'incarner une forme de résistance à l'hégémonie américano-israélienne dans la région.

Cette aura de réformateur, ou au minimum de modernisateur, il n'a pas fallu plus d'un mois pour que M. al-Assad la dilapide. Bien que les causes de la révolte syrienne, qui a éclaté le 15 mars, soient anciennes et profondes, tout s'est joué à Deraa, grosse bourgade du Sud syrien. Les services de sécurité y ont arrêté une douzaine d'enfants coupables d'avoir graffé sur un mur, par jeu et par imitation, *«Le peuple veut la chute du régime»*. Les mineurs ont été torturés et leurs parents, venus demander leur libération avec une délégation de cheikhs tribaux et religieux, se sont vu insulter par le chef de la sécurité, Atef Najib. *«Oubliez vos enfants, faites-en d'autres*, leur aurait-il lancé. *Et si vous ne savez pas comment faire, amenez-nous vos femmes!»*

Quand la révolte a pris de l'ampleur, M. al-Assad a limogé le gouverneur de Deraa, mais jamais son chef de la sécurité, un cousin, déjà connu pour ses frasques à Lattaquié puis à Damas. Cette solidarité du clan primant toute considération politique a été une constante depuis le début de la crise, lui aliénant une bonne partie de ses soutiens politiques.

Deraa est un symbole essentiel. La ville était un bastion du baasisme rural, sur lequel le père de Bachar, Hafez al-Assad, avait bâti son pouvoir en gagnant des soutiens au-delà de la petite communauté alaouite. Le père disposait d'un réseau de relais dans tout le pays et toutes les communautés dont le fils semble dépourvu, comme s'il dirigeait un pays étranger.

LOUAI BESBARA AFP

Une partisane de Bachar al-Assad cette semaine à Damas.

À Deraa, M. al-Assad a réussi à transformer une révolte locale et pour la dignité en révolution nationale et politique. Depuis, le scénario n'a fait que se répéter. Le deuxième moment-clé a été son discours au Parlement du 30 mars 2011, après deux semaines de sanglante révolte. Une fois de plus, il a déçu et aggravé la crise. Alors que sa conseillère Bouthaïna Chaabane avait laissé entendre qu'il annoncerait des mesures spectaculaires — fin de l'état d'urgence, fin du rôle dirigeant du Baas dans la Constitution, instauration du multipartisme, libération de la presse, etc. —, il s'est contenté, enivré par la servilité de députés l'acclamant à tout rompre, de traiter les manifestants par le mépris et de nier le problème. Toutes les réformes ont été égrenées dans les mois qui ont suivi, mais chaque annonce, trop tardive et jamais tenue, est apparue comme un aveu de faiblesse.

Il y a, dans l'obsession de M. al-Assad de ne pas apparaître comme faible, l'aveu probable d'une illégitimité qui lui reste chevillée au corps. Elle l'a conduit à des sommets d'insensibilité: à un leader libanais qui lui rendait visite et lui demandait pourquoi torturer à mort des enfants comme Hamza al-Khatib (12 ans), il répondit ingénument que l'adolescent n'avait pas été torturé et n'avait donc pas souffert.

Cet ensemble de tactiques à court terme et de mensonges dont on ne sait s'il les croit lui-même ne forme pas une stratégie. Ils ont lassé puis exaspéré les précieux alliés qu'étaient le Qatar de l'émir al-Thani et la Turquie de Recep Tayyip Erdogan, alliés de Damas au début de la crise. Il a fallu du temps avant que la chaîne al-Jazira et le premier ministre turc, parrain et modèle des révolutionnaires arabes, lâchent leur protégé syrien. La répétition d'un tel scénario avec la Russie de Vladimir Poutine n'est qu'une question de temps. Et alors, il ne restera plus à Bachar al-Assad que le soutien de l'Iran, lui-même affaibli et assiégé, là où son père aurait probablement opéré une volte-face géopolitique aussi cynique que spectaculaire afin de sauver son régime.

Le Monde

Surtitre

Monsanto, un demi-siècle de scandales sanitaires

Depuis sa création en 1901, l'entreprise ne cesse de défrayer la chronique

La condamnation, lundi 13 février, du géant américain de l'agroalimentaire Monsanto, poursuivi par un petit agriculteur charentais intoxiqué par un herbicide, est une première en France. À l'échelle de l'histoire de la multinationale, centenaire, cette condamnation ne constitue qu'une péripétie judiciaire de plus dans un casier déjà très chargé. Portrait d'une multinationale multirécidiviste.

SOREN SEELOW

PHOTOS AGENCE FRANCE-PRESSE

Un lourd bilan

PCB, agent orange, dioxine, OGM, aspartame, hormones de croissance, herbicides (Lasso et Roundup)… nombre de produits qui ont fait la fortune de Monsanto ont été entachés de scandales sanitaires et de procès conduisant parfois à leur interdiction. Mais rien n'a jusqu'ici freiné l'irrésistible ascension de cet ancien géant de la chimie reconverti dans la biogénétique et passé maître dans l'art du lobbying.

Depuis sa création en 1901 à Saint-Louis, le petit producteur de saccharine devenu un des principaux semenciers de la planète n'a cessé de défrayer la chronique. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'explosion accidentelle d'une usine de plastique Monsanto provoquée par celle d'un cargo français chargé de nitrate, qui fit 500 morts à Texas City en 1947, est ainsi restée dans les annales comme l'un des premiers désastres de l'industrie chimique.

Deux ans plus tard, c'est au tour d'une deuxième usine de la firme, à Nitro en Virginie, de partir en fumée. Cette fois-ci, la responsabilité de l'entreprise est engagée. Plus de 200 ouvriers développent des chloracnés, un trouble aussi rare que sévère de la peau, rapporte Marie-Monique Robin, lauréate du prix Albert-Londres, dans son documentaire *Le monde selon Monsanto*.

L'accident révèle que le produit phare de la marque, l'herbicide 2,4,5-T, contient des niveaux élevés de dioxines, des substances hautement toxiques et cancérigènes, de composition assimilable à celle des polychlorobiphényles (PCB). La première étude suggérant la dangerosité potentielle de la dioxine était connue de Monsanto dès 1938: la commercialisation de l'herbicide se poursuivra pourtant pendant près de 40 ans, avant son interdiction dans les années 1970.

Monsanto, qui a dirigé l'usine de Nitro entre 1934 et 2000, a par ailleurs fait l'objet d'une plainte déposée en 2007 par 77 habitants de Virginie atteints de cancer, qui accusent la compagnie d'avoir diffusé *«illégalement»* de la dioxine dans les environs de l'usine.

PCB : le procès de la honte

En 2001, 3600 habitants de la ville d'Anniston, en Alabama, attaquent Monsanto pour une contamination aux PCB. Selon un rapport déclassifié de l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis (EPA), Monsanto a déversé pendant près de 40 ans des milliers de tonnes de déchets contaminés dans un ruisseau et une décharge à ciel ouvert, au cœur du quartier noir de la ville.

La façon dont *The Washington Post* rapporte l'histoire est édifiante: *«Des milliers de pages de documents de Monsanto — dont beaucoup sont estampillés "CONFIDENTIEL: lire et détruire" — montrent que pendant des décennies la multinationale a dissimulé ce qu'elle faisait et surtout ce qu'elle savait. En 1966, des responsables de l'entreprise avaient découvert que des poissons immergés dans ce ruisseau se retournaient sur le dos en moins de dix secondes, pissant le sang et perdant leur peau comme s'ils avaient été bouillis vivants. Ils ne l'ont dit à personne»*, raconte le quotidien américain.

En 1975, une étude menée par Monsanto révèle que le PCB provoque des tumeurs chez le rat. La multinationale décide d'en changer les conclusions, de *«légèrement tumorigènes»* à *«n'apparaît pas cancérigène»*. *«Nous ne pouvons nous permettre de perdre un seul dollar»*: ainsi se conclut l'un des mémos consultés par *The Washington Post*.

Monsanto a finalement été jugée coupable en 2002 d'avoir pollué *«le territoire d'Anniston et le sang de sa population avec les PCB»*. La firme sera condamnée à payer 700 millions de dollars de dommages et intérêts et à assurer le nettoyage de la ville. Aucune peine de prison n'a été retenue contre les responsables de l'entreprise.

En février 2007, *The Guardian* révèle que le géant agrochimique a appliqué les mêmes méthodes sur plusieurs sites en Grande-Bretagne entre 1965 et 1972. Le quotidien a eu accès à un rapport gouvernemental montrant que 67 produits, dont l'agent orange, la dioxine et des PCB, ont été identifiés dans une carrière au pays de Galles. En France, la fabrication et l'utilisation des PCB sont interdites depuis 1987.

Agent orange : condamné pour empoisonnement

Durant ces mêmes années, entre 1961 et 1971, Monsanto produit l'agent orange, constitué à partir de l'herbicide 2,4,5-T, dont la dangerosité est largement connue depuis l'explosion de l'usine de Nitro. Ce défoliant sera massivement déversé par l'aviation américaine au-dessus des forêts vietnamiennes pendant la guerre. Les conséquences se font encore sentir aujourd'hui, avec de nombreux cancers et des malformations de naissance au Vietnam, ainsi que des séquelles diverses chez nombre d'anciens combattants américains.

Dans les années 1970, des vétérans du Vietnam ouvrent une *«Class Action»* contre les producteurs de l'agent orange. Monsanto se retrouve, au côté de six autres entreprises, accusée principale d'un procès en réparation pour empoisonnement. En 1987, les sept producteurs de l'agent orange sont condamnés à verser 180 millions de dollars à un fonds de compensation destiné aux soldats américains.

Durant le procès, Monsanto présentera des études scientifiques démontrant l'absence de lien entre l'exposition à la dioxine et les nombreux cancers dont souffraient les vétérans, pour les débouter de leur action. Il sera démontré au début des années 1990 que ces études se fondant sur les conséquences de l'explosion de l'usine de Nitro en 1949 étaient biaisées.

Cette fraude scientifique sera confirmée par le National Research Council, qui constate que les études de Monsanto *«souffraient d'erreurs de classification entre les personnes exposées et non exposées à la dioxine, et qu'elles avaient été biaisées dans le but d'obtenir l'effet recherché»*. L'affaire sera relatée en 1990 par Greenpeace et le chercheur Joe Thornton dans un rapport intitulé *Science for Sale*.

L'herbicide Roundup est-il toxique ?

Souvenez-vous de cette publicité et de ce bon chien Rex: *«Roundup ne pollue ni la terre ni l'os de Rex.»* Elle a valu à Monsanto d'être condamnée deux fois, aux États-Unis et en France, pour des mentions mensongères placées sur l'emballage de cet herbicide total (qui élimine toutes les plantes).

En 1975, l'entreprise lance sur le marché Roundup, un herbicide très puissant présenté comme *«biodégradable»* et *«bon pour l'environnement»*. En 1996, le procureur de New York condamne Monsanto à une amende de 50 000 $ et au retrait des mentions jugées mensongères. En janvier 2007, la firme est condamnée en France (extrait du jugement) pour les mêmes motifs à… 15 000 euros d'amendes. Roundup est aujourd'hui l'herbicide le plus vendu au monde.

Plusieurs études concordantes affirment pourtant que le pesticide phare de Monsanto — et son principe actif, le glyphosate — est potentiellement tératogène, c'est-à-dire responsable de malformations fœtales. L'une d'entre elles, publiée fin 2010 dans *Chemical Research in Toxicology*, montre que l'exposition directe d'embryons de batraciens à de très faibles doses d'herbicide à base de glyphosate entraîne des malformations.

Monsanto réfute ces conclusions: *«Le glyphosate n'a pas d'effets nocifs sur la reproduction des animaux adultes et ne cause pas de malformations chez la descendance des animaux exposés au glyphosate, même à très fortes doses»*, affirme la firme sur son site.

Lundi 13 février en France, le rapporteur du Conseil d'État a asséné un nouveau coup dur au produit phare de Monsanto: il enjoint au ministère de l'Agriculture d'en analyser la toxicité dans un délai de six mois et de statuer à nouveau sur l'autorisation de mise sur le marché du pesticide.

Lundi, les juges français ont considéré que le fabricant de produits phytosanitaires devra indemniser Paul François. Ce céréalier ne travaille plus qu'à mi-temps, en proie à des fatigues chroniques et à des maux de tête tenaces.

Herbicide Lasso : interdit à la vente

La condamnation qui a frappé, lundi 13 février, le deuxième herbicide de Monsanto est plus significative. Les juges français ont en effet considéré que le fabricant de produits phytosanitaires devra indemniser *«entièrement»* le plaignant, Paul François. Ce céréalier ne travaille plus qu'à mi-temps, en proie à des fatigues chroniques et à des maux de tête tenaces. Les médecins considèrent que son système nerveux central a été affecté à la suite de l'inhalation du Lasso.

Monsanto a fait appel. *«Les produits de Monsanto sont conformes aux exigences de sécurité en place au moment de leur mise sur le marché.* [La société] *a une politique très rigoureuse en ce qui concerne l'évaluation scientifique de la sécurité des produits de protection des plantes»*, a affirmé l'entreprise dans un communiqué.

Jugé dangereux, cet herbicide est pourtant interdit au Canada depuis 1985, en Belgique et au Royaume-Uni depuis 1992 et en France depuis 2007 (il avait été autorisé le 31 décembre 1968).

Hormones de croissance : scandale chez Fox News

Au début des années 1990, Monsanto commercialise son premier produit issu des biotechnologies: Posilac, l'hormone de croissance bovine recombinante (rBGH), une hormone transgénique destinée à augmenter la lactation des vaches de près de 20 %. L'hormone entraîne des mammites, des inflammations de la mamelle, qui contraignent les éleveurs à traiter leurs vaches avec des antibiotiques, dont on retrouve ensuite la trace dans le lait. Ce produit miracle est aujourd'hui interdit partout, sauf aux États-Unis.

Un documentaire canadien, *The Corporation*, raconte comment Monsanto a fait pression sur Fox News (groupe Murdoch) pour l'empêcher de diffuser une enquête dévoilant les dangers du Posilac en 1997. Cet extrait illustre le lobbying particulièrement agressif de la firme: non seulement l'enquête n'a jamais été diffusée, mais ses auteurs ont été licenciés par la chaîne.

OGM: des procès en pagaille

Entre 1995 et 1997, le soja génétiquement modifié Roundup Ready, le colza Roundup Ready et le coton Roundup Ready, tous trois résistants à l'herbicide Roundup, reçoivent les autorisations de commercialisation. Détentrice d'un brevet aujourd'hui périmé sur le glyphosate (commercialisé sous le nom de Roundup), l'entreprise décide de changer de stratégie et entreprend de breveter le vivant. Elle produit actuellement 90 % des OGM de la planète.

Un quasi-monopole que la firme défend chèrement. Au cours des années 2000, Monsanto assignera ainsi devant les tribunaux des centaines de paysans accusés d'avoir utilisé *«frauduleusement»* ses semences transgéniques brevetées, c'est-à-dire de les avoir replantées.

Monsanto revendique des droits à la propriété intellectuelle sur certaines semences. Ce qui ne l'empêche pas d'être elle-même poursuivie pour acte de «biopiraterie». En août 2011, l'Autorité nationale de biodiversité indienne a ainsi annoncé qu'elle portait plainte contre la compagnie, accusée d'avoir mis au point une aubergine génétiquement modifiée (BT-Brinjal) à partir de variétés locales sans en avoir demandé l'autorisation.

Autre condamnation, aux États-Unis cette fois. Monsanto a accepté en 2010 de payer 2,5 millions de dollars d'amende pour avoir vendu du coton OGM non autorisé. L'Agence de protection de l'environnement (EPA) reproche à l'entreprise d'avoir violé la législation lui interdisant de vendre des cotons génétiquement modifiés dans certaines régions du Texas, où ces variétés étaient prohibées par crainte d'une résistance aux pesticides.

Aspartame : un scandale sanitaire ?

Monsanto le précise clairement sur son site Internet: après en avoir été l'un des principaux producteurs dans les années 1980 et 1990, l'entreprise ne produit plus d'aspartame depuis 2000. La firme tient pourtant à insister sur le fait que cet édulcorant, le plus utilisé au monde, *«ne provoque aucune maladie»*.

Des études récentes ont cependant mis en évidence un risque accru de naissances prématurées chez les femmes qui consomment ce produit. L'Autorité européenne de sécurité des aliments a même été invitée en mai par la Commission européenne à anticiper la réévaluation complète de la sécurité de l'aspartame en 2012.

Dans les colonnes du *Monde* (abonnés), Yann Fichet, directeur des affaires institutionnelles de la filiale française de l'entreprise, déplore que Monsanto soit devenu *«un nom attractif pour qui veut faire de l'audience»*. Une réputation malmenée que la firme tente de gommer en déclinant sur son site les principes de sa charte éthique: *«Intégrité»*, *«Dialogue»*, *«Transparence»*, *«Partage»*, *«Utilité»* et *«Respect»*. Contacté par *Le Monde.fr*, Monsanto n'avait pas répondu à l'heure où cet article était publié.

Le Monde

La justice «prêt-à-porter»

Les peines minimales seront à coup sûr contestées

La Cour supérieure de l'Ontario a percé une brèche dans la muraille répressive des conservateurs cette semaine en invalidant les peines minimales pour possession d'une arme prohibée et chargée. Rendez-vous presque assuré en Cour suprême.

BRIAN MYLES

Caleçons, lunettes fumées et arme chargée. L'affaire Smickle, puisqu'il faut l'appeler ainsi, contient tous les éléments d'un scénario des frères Cohen.

Leroy Smickle, un jeune père de famille de 27 ans, est aussi stupide que malchanceux. En mars 2009, alors qu'il alternait entre le travail et les études secondaires, l'envie de jouer les durs lui a pris. Laissé seul dans l'appartement bourré d'armes à feu de son cousin, en caleçons sur le divan, il a voulu se prendre en photo avec une arme prohibée pour épater son cercle d'amis dans les médias sociaux. Mal lui en prit. Au même moment, les policiers ont fait irruption pour exécuter un mandat de perquisition et arrêter le cousin... absent. Ils se sont rabattus sur Smickle, petit gibier d'une si faible importance qu'on ne parle même plus de gibier.

Le jeune homme n'avait pas d'antécédents judiciaires. Son seul crime est d'avoir tenu pendant quelques secondes une arme prohibée et chargée. Assez pour qu'il soit déclaré coupable à l'issue d'un procès devant la juge Anne Molloy, à Toronto. En vertu de la réforme adoptée en 2008 par les conservateurs, la juge Molloy n'avait d'autre choix que de le condamner à une peine minimale de trois ans de pénitencier.

Trois ans? Dans des circonstances similaires, d'autres petits délinquants avaient obtenu par le passé des peines inférieures à 18 mois, voire des peines à purger dans la collectivité. La juge Molloy a cerné Smickle pour ce qu'il est: un pauvre type sur la bonne voie. Il aurait été *«contre-productif»* de l'envoyer au pénitencier avec des criminels endurcis, a-t-elle estimé, d'autant plus que cette peine n'aurait généré aucun effet dissuasif.

Leroy Smickle a donc été condamné à une peine d'un an à purger dans la collectivité. L'affaire serait close si ce n'était un détail important. Pour épargner à Smickle un châtiment *«cruel et inusité»* contraire à la Charte, la juge a invalidé les dispositions du Code criminel sur les peines minimales obligatoires pour possession d'une arme prohibée et chargée. Alors que le Sénat examine présentement le projet de loi C-10, assorti d'une série de peines minimales pour des infractions relatives au trafic de drogue et aux agressions sexuelles sur les mineurs, le jugement Molloy a fait tache d'encre.

Peines légales, mais...

Le Barreau du Québec voit dans ce jugement la confirmation qu'une réforme axée principalement sur les peines minimales obligatoires, sans discernement, est vulnérable. Le Barreau et les principaux regroupements de juristes au Canada défendent le principe selon lequel les peines doivent être taillées sur mesure, en fonction de chaque délinquant et des circonstances particulières de son crime. L'antithèse de la réforme actuelle axée sur des peines passe-partout.

«C'est non seulement vulnérable, mais ça va complètement à l'encontre des valeurs de notre système de droit», estime Claude Provencher, directeur général du Barreau. L'organisme représentant les 24 000 avocats de la province attache une grande importance au pouvoir discrétionnaire des juges dans l'imposition des peines. *«La justice, c'est du "sur mesure", pas du "prêt-à-porter"»*, illustre Me Provencher.

À Ottawa, les conservateurs ont gardé le cap. Le ministre de la Justice, Rob Nicholson, a dit croire que les peines minimales passeront *«le test des chartes»*. Ces peines sont légales au Canada. La Cour suprême l'a réaffirmé encore en 2008 dans l'affaire Ferguson, rappelle le doyen de la section de droit civil de l'Université d'Ottawa, Sébastien Grammond.

Michael Ferguson, un policier de la GRC, avait abattu un détenu dans sa cellule à la suite d'une altercation. Reconnu coupable d'homicide involontaire, il aurait dû écoper d'au moins quatre ans de pénitencier. Le juge de première instance lui a plutôt infligé une peine avec sursis de deux ans moins un jour. La Cour suprême a ramené la peine à quatre ans puisque, dans les circonstances particulières de l'affaire, rien ne permettait de conclure qu'il s'agissait d'un châtiment cruel et inusité.

BAZ RATHNER REUTERS

Le Barreau du Québec croit qu'une réforme axée principalement sur les peines minimales obligatoires, sans discernement, est vulnérable.

L'article 12 de la Charte canadienne des droits et libertés, interdisant les châtiments cruels et inusités, est le principal écueil des peines minimales. Pour décider si une peine obligatoire est légale ou non, les tribunaux se basent sur un test élaboré en 1987 par la Cour suprême dans la cause d'Edward Smith, épinglé avec 3,5 onces de cocaïne. La Cour avait estimé que la peine minimale obligatoire de sept ans pour trafic de drogue était injuste, car elle ne tenait pas compte des quantités et des types de drogue. Par contre, il ne suffit pas qu'une sentence soit *«cruelle et inusitée»* pour être invalidée. Dans les affaires postérieures à celle de Smith, le plus haut tribunal du pays a précisé qu'une peine peut être invalidée si elle est excessive au point de choquer la conscience ou au point de ne pas être compatible avec la dignité humaine.

Le jugement Smickle ne sonne donc pas le glas des peines minimales. *«Mais ce jugement illustre très bien la possibilité que le recours à un système de peines minimales obligatoires soit, dans un bon nombre de cas, contraire à la Charte»*, explique Sébastien Grammond.

À quoi bon ?

La première vague de peines minimales adoptées en 2008 a déjà provoqué une augmentation de la population carcérale. En 18 mois, elle est passée de 13 500 à 14 500 personnes. La tolérance zéro a un prix. Il en coûte 110 000 $ par année pour chaque détenu. Au Québec seulement, le ministre de la Justice évalue les coûts de la réforme à 500 millions au bas mot.

Les rues seront-elles plus sécuritaires pour autant? Si l'on se fie aux données obtenues récemment par La Presse canadienne, rien n'est moins sûr. Le ministère fédéral de la Justice a mené une étude sur 3000 automobilistes reconnus coupables de conduite avec facultés affaiblies, entre 1977 et 2006. Deux coupables sur trois ont commis un autre crime dans les cinq années suivant leur condamnation. La sévérité de la première peine n'a eu aucun impact sur leur comportement.

Depuis le début du débat sur le projet C-10, on ne compte plus les groupes et sommités venus dire aux conservateurs que la dureté de la peine n'avait aucune incidence sur le risque de récidive, ni même sur la diminution de la criminalité. *«D'un côté, le gouvernement n'a aucune donnée scientifique démontrant que les peines minimales vont réduire la criminalité. De l'autre, on voit que le modèle québécois, basé sur la prévention et la réhabilitation, a porté fruit. J'ai l'impression que les conservateurs se basent sur des dogmes»*, déplore Claude Provencher.

Les conservateurs sont convaincus que les peines minimales passeront le test des chartes

Le Barreau reconnaît une place pour les sentences minimales, *«mais pas pour les mineurs ou les délinquants qui en sont à leur première infraction»*, précise Me Provencher. *Il ne faut pas encourager leur criminalisation, mais leur réhabilitation.»*

Les États-Unis, où sont enfermés le quart de tous les prisonniers dans le monde, possèdent un long historique de peines minimales obligatoires. La criminalité de violence y est pourtant plus élevée qu'au Canada. En novembre dernier, la Commission des peines des États-Unis, relevant du département de la Justice, a déclaré que les peines minimales étaient *«d'une excessive sévérité»*, suggérant de les remplacer par un précis de lignes directrices.

Au Royaume-Uni et en Afrique du Sud, deux pays autorisant les peines minimales obligatoires, il existe des «soupapes» dans les lois afin d'ajuster le châtiment à la situation particulière du délinquant. Cette approche pragmatique respecte à la fois les principes de la proportionnalité des peines et de l'indépendance judiciaire. Elle pourrait inspirer le Canada, à la condition de mettre en veilleuse la volonté de punir et la nostalgie de la loi du talion qui colorent la scène politique fédérale.

Le Devoir

La réhabilitation

MICHEL DAVID

Ma dernière rencontre avec Robert Bourassa remonte à septembre 1995. Ce soir-là, deux de mes collègues du *Soleil* et moi l'avions invité au restaurant pour discuter de son dernier livre intitulé *Gouverner le Québec,* mais il est apparu très rapidement qu'il avait surtout envie de parler de celui de Jean-François Lisée, *Le tricheur*, dont la publication remontait pourtant à près d'un an et demi.

En l'entendant accuser Lisée d'avoir abusé de sa confiance en se présentant à lui sous de fausses représentations, je n'avais pu réprimer un fou rire. Ce maître de l'entourloupette était vexé d'avoir trouvé plus malin que lui.

Je me suis toujours demandé s'il comprenait vraiment ce qu'on lui reprochait. Oui, au lendemain de l'échec de l'accord du lac Meech, il avait sciemment laissé croire aux Québécois qu'il pourrait faire la souveraineté, tout en assurant ses homologues des autres provinces qu'il n'en avait nullement l'intention. Et alors? *«On n'est quand même pas obligé de faire de la politique au niveau primaire»*, avait-il lancé.

Dans son entourage, on souhaitait une *«réplique structurée»* aux accusations de Lisée, mais il y avait un problème de taille: personne ne pouvait prétendre avoir été mal cité. On ne pouvait que lui faire un procès d'intention.

M. Bourassa lui-même trouvait indigne d'un ancien premier ministre de s'abaisser à débattre de son honneur avec un journaliste devenu entre-temps attaché politique. *«Mitterrand a eu quarante livres comme ça et il n'a jamais répondu»*, disait-il.

Il était cependant manifeste qu'il se souciait de ce que la postérité retiendrait de lui. Il était très déplaisant de penser que des générations d'étudiants trouveraient sur les rayons des bibliothèques un gros livre qui le présentait comme un fourbe.

◆ ◆ ◆

Remarquablement documenté, le livre de Lisée a connu un succès mérité. M. Bourassa peut cependant reposer en paix. Dans la mémoire collective, il laisse un souvenir que le temps n'a cessé d'embellir. Les manigances de l'après-Meech ne pèsent pas lourd face à la Baie-James. La fourberie dont l'accusait Lisée est plutôt perçue comme une roublardise assez sympathique.

Les péquistes sont d'ailleurs les premiers responsables de cette réhabilitation. Dans leur désir de présenter Jean Charest comme le champion de l'aplaventrisme devant Ottawa, ils en sont arrivés à louer la fermeté de l'ancien premier ministre, trouvant même indécent que M. Charest ose se comparer à ce *«grand bâtisseur»*.

Les amis de l'ancien premier ministre n'avaient donc aucun besoin de commander à Georges-Hébert Germain un *«portrait de proximité»*, qui a simplement fourni à Lisée un prétexte pour rééditer son réquisitoire.

Qui plus est, le livre de Germain n'est pas à la hauteur de l'homme. La complaisance est une caractéristique du genre, mais M. Bourassa, qui prétendait continuellement *«rectifier les faits»*, même si lui-même les déformait volontiers, aurait été horrifié par une telle abondance d'erreurs.

Ainsi, la loi 101 *«interdisait»* l'affichage unilingue français, Claude Ryan avait été premier ministre, René Lévesque était chef de l'opposition en 1987... Germain a même trouvé le moyen de me faire étudier à Brébeuf, alors que je n'y ai jamais mis les pieds. Que personne n'ait cru utile de réviser son manuscrit est aussi gênant pour ses commanditaires que pour sa maison d'édition.

«Des erreurs factuelles, c'est sûr, il y en a plein», mais le but était surtout de présenter l'ancien premier ministre dans sa vie quotidienne et de faire ressortir ses *«valeurs morales»*, a plaidé l'auteur dans une entrevue à mon collègue Antoine Robitaille. M. Bourassa n'aurait jamais toléré pareil amateurisme.

◆ ◆ ◆

Le comble est cette controverse qu'il a provoquée en accusant Lisée de s'être placé en conflit d'intérêts sans avoir fait la moindre vérification avant d'affirmer qu'il était entré à l'emploi de Jacques Parizeau avant la parution de la suite du *Tricheur*, intitulée *Le naufrageur*, qui était encore plus accablante.

Il est vrai que Lisée porte aujourd'hui de nombreux chapeaux qui entretiennent une certaine confusion: directeur du Centre d'études et de recherches internationales de l'Université de Montréal (CERIUM), jounaliste-blogueur à *L'Actualité*, conseiller de Pauline Marois, candidat pressenti du PQ dans Rosemont... Plusieurs le voient déjà candidat à une éventuelle course au leadership.

En juin 1994, il n'y avait cependant aucune confusion possible. Lisée n'est entré au service de M. Parizeau qu'au lendemain des élections du 12 septembre. Les faits n'ont peut-être pas d'importance pour Germain, mais les tribunaux sont généralement d'un autre avis quand il s'agit de déterminer s'il y a eu diffamation.

Avant même d'être en librairie, son livre est totalement discrédité. Plutôt que de réhabiliter un homme qui n'en avait nul besoin, il associe maintenant son nom à une chicane de divas. Un beau gâchis.

Germain s'est indigné de voir Lisée entrer dans son *«espace promotionnel»* en rééditant *Le tricheur*, dans lequel il ne voit qu'une tentative de destruction relevant de la fiction. Il est vrai que cet opportunisme est un peu indécent, mais si Germain veut débattre avec Lisée des mérites de leurs livres respectifs, on lui souhaite bonne chance. Lui-même aura peut-être besoin d'une réhabilitation.

mdavid@ledevoir.com

En Grèce, « un sentiment d'humiliation »

Député du parti Nouvelle Démocratie (droite), en tête des sondages, Simos Kedikoglou a voté les nouvelles mesures d'austérité dimanche. Il s'étonne du report de la nouvelle aide européenne et redoute une explosion sociale dans le pays.

Vous avez voté, dimanche, les mesures de rigueur demandées par les créanciers de la Grèce. Comment réagissez-vous au report du versement de l'aide financière?

J'espère qu'il ne s'agit que d'un retard de quelques jours. Je comprends la méfiance européenne, mais nous nous sommes engagés sur ces décisions très difficiles et nous espérons pouvoir compter sur plus de patience de la part de nos amis. Si l'on dit que l'Europe est unie, elle doit l'être dans les bons comme dans les mauvais moments. Sinon, c'est que l'on parle d'une autre Europe.

Y a-t-il un risque que cette aide ne soit pas versée?

Nous avons donné toutes les garanties demandées, nous nous sommes engagés par écrit à les respecter. Que faire de plus? Je lisais sur un blogue grec: *«Que veut Merkel, une lettre d'amour?»* Il y a en Grèce un sentiment d'humiliation qui peut déboucher sur une éruption sociale.

Quelle forme doit prendre la solidarité que vous demandez?

D'abord, ne pas humilier un peuple qui est dans une situation très difficile. L'histoire a montré le résultat de telles attitudes. Il faut aussi comprendre que l'austérité seule n'est pas une solution; au contraire, cela ne fait qu'aggraver la crise. Nous ferons notre devoir, mais il faut nous laisser la possibilité de travailler à la croissance. Si on vide nos poches et qu'on ne nous laisse pas la possibilité de les remplir, inutile de revenir six mois plus tard pour les vider de nouveau. En Grèce, le taux d'imposition est désormais de 40 %. En Bulgarie, c'est 15 %, en Turquie, 10 %. Comment attirer les investisseurs dans ces conditions?

Quel est aujourd'hui l'état de la démocratie en Grèce?

Elle est en difficulté. Beaucoup se demandent si la démocratie existe encore. Il y a un grand problème de légitimité démocratique du Parlement, donc du gouvernement. Les Grecs se sont sentis trompés après les dernières élections, surtout par les socialistes, qui promettaient de distribuer de l'argent. Aujourd'hui, il faut voter, sinon le pays va exploser. C'est pourquoi il faut des élections anticipées, au plus vite.

Mais même un nouveau gouvernement ne serait-il pas forcé à suivre la même politique?

D'autres décisions peuvent être prises pour de meilleurs résultats, comme une réorientation de notre politique extérieure. Des accords économiques sont possibles avec la Russie, la Chine, Israël.

Y a-t-il un risque révolutionnaire en Grèce?

Je ne le pense pas. Les forces sociales qui ailleurs ont amené des révolutions ne sont pas présentes ici. Nous avons une société paniquée, désespérée. Notre plus grand déficit, ce n'est pas la fiscalité, c'est l'espoir.

Même un parti de droite comme le vôtre ne doit-il pas miser sur une victoire de la gauche française, qui promet d'accorder plus d'importance à la croissance?

Je suis d'accord. En Grèce, nous avons compris que la scène politique est bouleversée. Le clivage gauche-droite s'efface derrière un clivage entre les forces modernisatrices et les forces conservatrices. Paradoxalement, ici, les conservateurs sont les partis de gauche, qui veulent que la Grèce reste comme elle est.

Voteriez-vous de nouvelles mesures d'austérité si vous étiez au pouvoir?

Nous avons présenté des mesures alternatives qui auraient le même résultat fiscal. Par exemple, la TVA sur la restauration est passée de 13 à 23 %. Résultat: 20 % des restaurants et des cafés ont fermé, 120 000 personnes ont perdu leur travail. Donc l'État gagne encore moins qu'avant.

La Grèce est-elle prête à tout pour rester dans l'UE?

C'est une question de coût: combien pour y rester, combien pour la quitter? Il y a un an, le prix pour quitter l'Europe était supérieur à celui pour y rester. Aujourd'hui, l'écart se réduit. J'espère qu'on n'arrivera pas à ce que ces coûts s'équivalent.

Propos recueillis par Dominique Albertini, Libération

ÉDITORIAL

Éthique et culture religieuse

Ainsi va la vie

Preuve déficiente, a conclu la Cour suprême hier, déboutant des parents convaincus que le cours Éthique et culture religieuse (ECR) entravait leur droit à la liberté de conscience et de religion. Non, le fait de présenter aux enfants diverses religions ne correspond pas à un endoctrinement. C'est plutôt «un fait de la vie en société».

Triple défaite pour ces parents de Drummondville qui souhaitaient que la Cour suprême cautionne leur prétention selon laquelle le cours Éthique et culture religieuse enseigné à tous les élèves du Québec portait atteinte à leur capacité de transmettre la foi à leurs enfants. À l'unanimité, le pourvoi est rejeté faute de preuve convaincante. Où étaient les préjudices objectifs portés aux parents? Mauvaise défense ou arguments défaillants, les parents n'avaient cette fois pas la matière pour persuader.

Victoire, donc, pour cette commission scolaire qui refusait l'exemption du cours exigée par le couple de parents. Mais victoire sans grand éclat, il faut le noter, puisque deux juges au moins ont remarqué qu'il était impossible, avec la preuve disponible, de trancher une question non posée mais omniprésente en contexte: le contenu du programme ECR, lui, viole-t-il la liberté de religion?

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD

Le fond reste en soi intouché: le programme assure-t-il vraiment une meilleure connaissance de la diversité de la société? S'agit-il d'un instrument pédagogique *«destiné à sortir la religion de la tête des enfants»*? Est-il conforme à la conception de la laïcité présente dans la jurisprudence constitutionnelle? Cette cause n'a pas permis d'en juger, car telle ne fut pas la voie juridique adoptée par les appelants...

Il y a dans ce jugement plusieurs rappels tout à fait éclairants. La Cour soutient d'abord que l'évolution de la place des religions dans les sociétés civiles n'est pas affaire simple à juger. Elle évoque aussi le fait que le retrait de la religion de la sphère publique a donné à la laïcité une couleur partisane, et est donc perçu par des croyants comme une menace à leur foi.

Ensuite, la Cour ajoute que la diversité religieuse n'est pas évoquée seulement dans un cours comme ECR, mais fait partie de la vie. Les enfants y sont confrontés partout où ils passent. *«Les parents qui le désirent sont libres de transmettre à leurs enfants leurs croyances personnelles. Cependant, l'exposition précoce des enfants à des réalités autres que celles qu'ils vivent dans leur environnement familial immédiat constitue un fait de vie en société»*, écrit l'honorable Marie Deschamps.

Enfin, on indique que l'atteinte à la liberté de religion que les parents invoquent est la leur propre plutôt que celle de leurs enfants... en effet! Notons au passage que cette cause s'est échafaudée uniquement sur des bases théoriques et hypothétiques, les enfants en question n'ayant pas suivi les cours visés par la poursuite...

C'est d'ailleurs davantage dans l'application du cours que dans ses prémisses que les risques de dérive sont plausibles, l'un des plus grands défis de ce cours de culture générale demeurant toujours son application, sans doute encore uniforme. Cette matière ne pourra jamais prétendre à l'objectivité des mathématiques. À chaque prof un cours d'ECR? Il est probable que ce soit ainsi. Parfois excellent, parfois médiocre.

Le bon jugement des enseignants restera le meilleur rempart contre les glissements. Du gros bon sens distribué chez chacun à doses inégales, comme l'a illustré magnifiquement cette semaine la décision bête de cet enseignant de tronquer *L'hymne à l'amour* d'Édith Piaf parce que sa finale évoquait Dieu...

Ontario

Froid devant!

Situé à proximité de Detroit avec qui elle partage la langue et la culture anglo-saxonne, l'Ontario est la province canadienne qui a profité le plus du développement industriel des cinquante dernières années, avec l'appui indéfectible de l'appareil gouvernemental canadien concentré sur son territoire. En 2009 encore, c'est grâce aux milliards d'Ottawa si son industrie de l'auto a pu éviter la faillite.

Or voilà que l'Ontario, comme toute la ceinture manufacturière américaine rebaptisée ceinture de la rouille (*«Rust Belt»*), a perdu son lustre au profit de l'Ouest. Durement frappé par la crise, il se pourrait qu'il ne retrouve plus les taux de croissance auxquels il a été habitué.

JEAN-ROBERT SANSFAÇON

C'est du moins l'avis exprimé par la Commission de réforme des services publics de l'Ontario présidée par l'économiste Don Drummond, qui vient de remettre son rapport au gouvernement McGuinty.

Pour la Commission, sans une intervention très vigoureuse, la plus sévère de l'histoire de l'Ontario, la dette nette de la province passera de 35 % à 50 % du PIB d'ici 2017-2018, soit le même niveau que ces nonchalants Gaulois du Québec!

Pour éviter une telle honte, les commissaires proposent des centaines de mesures. Mais le rapport s'ouvre d'abord sur un constat pour le moins contradictoire: le problème de l'Ontario ne vient pas du fait que ses services sont mauvais ou qu'ils coûtent trop cher. Au contraire, ils seraient les meilleurs et les moins coûteux du pays! Ce qui ne va pas, ce sont les recettes de l'État.

Avec un tel constat, on aurait pu s'attendre à ce que la Commission propose de nouvelles sources de revenus, mais son mandat ne l'y autorisait pas. Alors, elle y va de centaines de propositions de réforme touchant tous les programmes, en insistant sur le plus coûteux, la santé, dont les coûts ne devront pas augmenter de plus de 2,5 %, au lieu de 5 à 7 % chaque année.

La plupart des mesures proposées sont conçues dans l'intention d'améliorer la productivité. Pas question de geler les salaires, mais pas question non plus de les augmenter sans les justifier par des gains de productivité. Facile à dire, moins facile à faire dans une province où les employés ont toujours été les mieux payés.

L'objectif ultime: maintenir le ratio de la dette au PIB au taux actuel en éliminant le déficit annuel d'ici 2017-2018. Pour cela, il faudra restreindre la hausse totale des dépenses de programme à 0,8 % par année. En tenant compte de l'inflation et de la croissance démographique, cela équivaut à une réduction réelle de 16 %! Si rien n'est fait, la Commission prévoit que le déficit doublera pour passer de 16 milliards à 30 milliards dans six ans.

Bien sûr, la croissance pourrait être supérieure aux prévisions, ce qui simplifierait les choses. Puis il y a l'autre option, celle d'augmenter la taxe de vente et certains tarifs ou impôts, comme au Québec. Mais quel que soit le cocktail privilégié par les libéraux de Dalton McGuinty, le plus difficile sera de le faire avaler par la population... et par l'opposition qui est majoritaire à Queen's Park.

LE DEVOIR
FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS !
Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU
Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information ROLAND-YVES CARIGNAN
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, PAUL CAUCHON
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur, ventes publicitaires JOSÉ CRISTOFARO

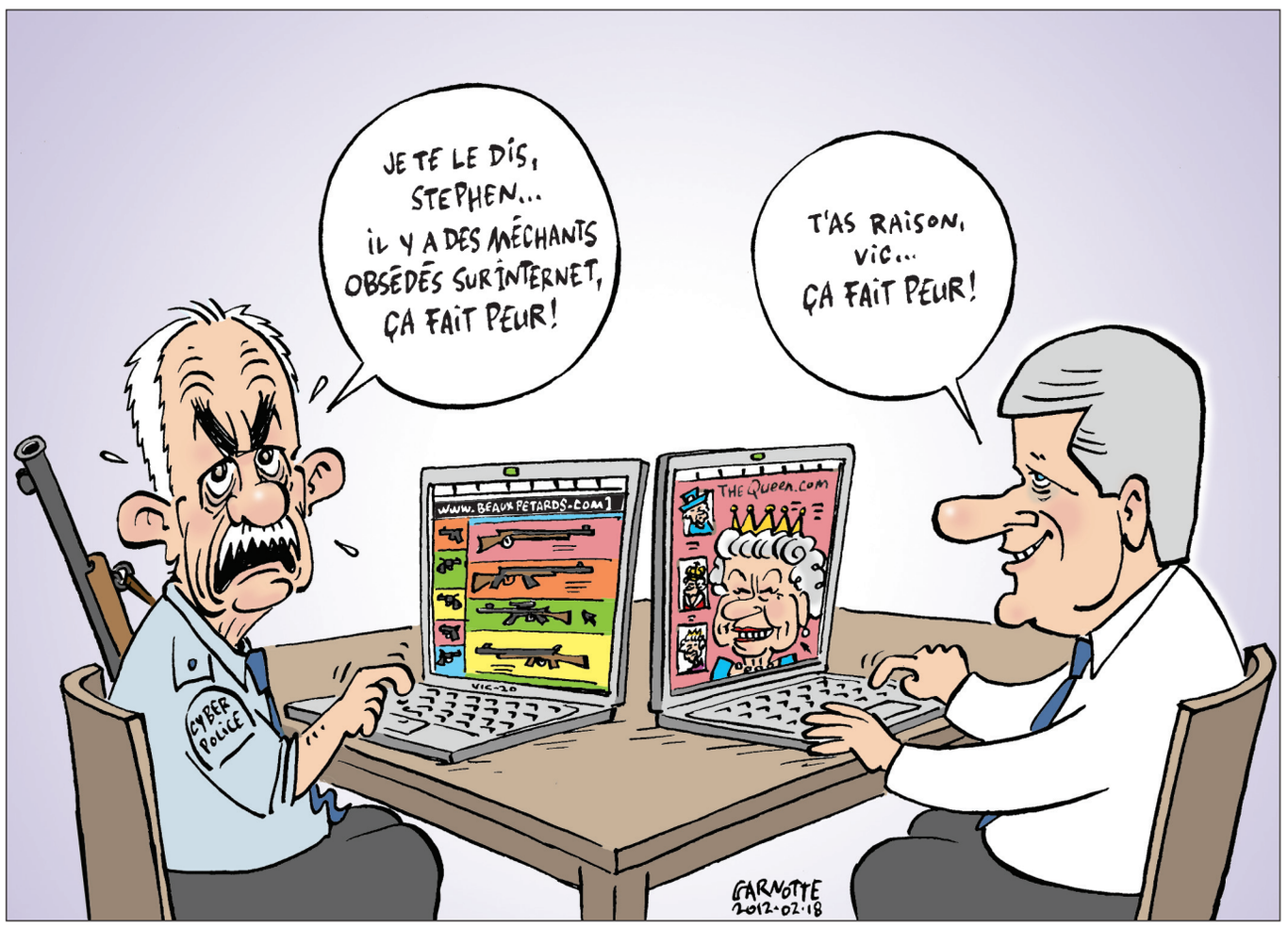

LETTRES

Les «harpeurismes»: moteur de l'indépendance du Québec

Aujourd'hui, je suis inquiet. Et vous? Je regarde, sur un site de nouvelles, l'image de Harper en Chambre avec ses députés conservateurs perfides qui applaudissent l'abolition du registre des armes d'épaule et j'en ai des frissons. Pas d'excitation, que de l'inquiétude et du dégoût. *«Mais qu'est-ce que j'ai à voir avec eux?»* me dis-je. *«Rien!»*

Aujourd'hui, on annonce que le gouvernement fédéral conservateur va déposer un projet de loi qui permettra aux services de police et d'espionnage d'obtenir les coordonnées des internautes auprès des fournisseurs d'Internet, et cela, sans mandat. Cette loi, en apparence très bonne pour nos enfants, vise à traquer les cyberprédateurs et criminels. Le problème est qu'elle ouvre la porte à de la surveillance électronique de tout un chacun, comme en Chine communiste! Le ministre Toews a même affirmé qu'être contre cette loi signifiait être pour la cybercriminalité! Aucune nuance, un doctrinaire maladif, cet homme! Puisque le gouvernement conservateur est majoritaire, cette loi sera de toute évidence adoptée. Nous y serons soumis, nous, Québécois, qui avons voté majoritairement contre ce gouvernement.

La situation est claire au Québec: nous sommes dirigés par un gouvernement fédéral et nous n'y avons aucune voix. Bernier, Lebel, Paradis et autres fantoches ne sont que des guignols au service d'un ventriloque machiavélique qui se fait du capital politique dans le ROC sur le dos du Québec. Pour le reste, l'opposition est hors jeu et n'inquiète aucunement le parti au pouvoir, c'en est risible. Québécoises et Québécois, que faut-il donc attendre pour se prendre en main? N'y a-t-il pas là une évidence que le temps est venu d'affirmer notre indépendance par rapport au Canada qui est maintenant et de plus en plus l'ombre de lui-même? L'heure est grave lorsqu'un fédéraliste comme Justin Trudeau affirme haut et fort que si le Canada devient ce que les conservateurs veulent en faire, il souhaiterait que le Québec devienne une nation indépendante!

«Harpeurisme»: Toute action, politique ou loi qui, sous le prétexte d'une gestion saine des finances publiques et du respect des libertés individuelles, a comme fonction de permettre de façon subtile et sournoise l'édification d'un système de gouvernance dictatoriale basé sur des idéologies ultraconservatrices. Utilisés de façon stratégique, les harpeurismes peuvent mener rapidement à l'établissement d'un état policier sans que les citoyens aient vu quoi que ce soit. À ce moment, les harpeurismes ne sont plus nécessaires et le régime dictatorial agit au grand jour et en toute liberté.

Christian Lachapelle
Sherbrooke, le 17 février 2012

Une pensée pour Gary Carter

L'ancien joueur des Expos de Montréal Gary Carter est mort. Avec Rusty Staub, il était celui que les amateurs appréciaient le plus. Pourquoi? Parce qu'il adorait jouer à la «balle» et que cela se voyait. L'argent n'était pas tout pour lui. Et en plus, il n'avait pas la langue dans sa poche.

Je me souviens encore de sa réplique à Charles Bronfman, le propriétaire des «Z'Amours» jusqu'en 1990, qui se plaignait du salaire trop élevé de certains joueurs, dont le «kid». Ce dernier lui avait offert tout bonnement de rouvrir son contrat, sachant qu'il pourrait obtenir plus avec une autre équipe. Et *vlan!* dans les dents! Bronfman a pris son trou.

En 2003, lorsqu'il a été intronisé au Temple de la renommée du baseball, Carter a prononcé quelques phrases en français dans son allocution, en souvenir de Montréal et pour remercier les mordus québécois. Un Canadien anglais ne l'aurait pas fait, mais lui, un États-Unien pure laine, si.

Repose en paix, Gary!

Sylvio Le Blanc
Montréal, le 17 février 2012

REVUE DE PRESSE

Affrontement et incompréhension

Manon Cornellier

Le dépôt du projet de loi sur la cybercriminalité a soulevé une tempête sur la Toile et nombre de journaux ont critiqué la portée excessive du projet et les dangers qu'il pose pour la vie privée des internautes. L'indignation était d'autant plus vive que le ministre de la Sécurité publique, Vic Toews, a lancé le débat en disant que, dans ce dossier, on n'avait qu'un choix, être avec le gouvernement ou avec les adeptes de pornographie juvénile.

Margaret Wente a fait écho à plusieurs en répondant au ministre qu'*«en matière de vie privée sur Internet, je suis du côté des amateurs de pornographie juvénile»*. Comme elle le dit, elle n'est pas la première à relever le fait que *«le gouvernement Harper aime diaboliser ses adversaires ou qu'il a un penchant autoritaire»*. *«Mais dans ce cas*, prévient-elle, *la dissidence est très répandue. Parmi ceux qui expriment des doutes, on compte l'opposition, les défenseurs des libertés civiles, les commissaires à la vie privée et les experts d'Internet, en plus de gens de tendance conservatrice qui se demandent pourquoi le gouvernement insiste pour créer sans raison une panique morale.»* Le vrai titre du projet de loi devrait être, dit-elle, *«le permis d'espionner»* tant sont étendus les pouvoirs accordés aux policiers pour obtenir sans mandat de l'information sur l'identité des internautes. Et dire, note-t-elle, qu'il s'agit du même gouvernement qui a tenté d'effrayer les gens avec les supposées intrusions du registre des armes d'épaule et du recensement. Elle dit voir dans le projet de loi un reflet du penchant autoritaire du gouvernement, le même qui l'a amené à multiplier les sentences minimales. À la lumière des dernières opérations réussies contre des cyberpédophiles, elle estime que la police n'a pas besoin de ces pouvoirs. Par conséquent, entre les deux camps offerts par le ministre, elle choisit celui des adeptes de pornographie juvénile. Il faut des mécanismes civils de surveillance. *«Ce n'est pas libéral, selon moi. Seulement prudent»*, conclut-elle.

Les commentateurs réputés pour leurs sympathies conservatrices, comme Lorne Gunter du *National Post* et Brian Lilley de SunMedia, ont dénoncé la possibilité qu'on puisse obtenir sans mandat les données personnelles des internautes. À l'opposé du spectre, le très libéral *Toronto Star* exige qu'un mandat soit nécessaire pour obtenir l'information personnelle des internautes. En fait, le tollé était général et les critiques, acerbes.

Selon Stephen Hume, du *Vancouver Sun*, *«les conservateurs utilisent une rhétorique digne d'un État policier pour attaquer ceux qui s'opposent aux intrusions dans la vie privée»*. Il trouve tout aussi offensante la campagne sur la Toile qui étale les détails de la vie privée de Vic Toews. Mais voilà, *«quand vous commencez à rogner la protection de la vie privée, c'est le genre de choses odieuses que vous provoquez, les affaires privées devenant publiques. Et quiconque pense que les autorités ne sont pas capables de laisser couler ce qu'elles trouvent vit sur une autre planète.»*

Et ça continuait sur le même ton dans les pages des autres quotidiens. Une vraie tempête qui, ajoutée à toutes les autres voix qui se sont élevées, explique sûrement en partie l'ouverture inhabituelle du premier ministre à des amendements. À suivre.

Trudeau taillé en pièces

L'autre grosse controverse de la semaine a été celle déclenchée par les propos tenus par Justin Trudeau sur les ondes de Radio-Canada dimanche dernier. Il a dit qu'il pourrait envisager que le Québec devienne un pays s'il en venait à ne plus reconnaître le Canada dans le pays que construit Stephen Harper. Il s'est aussitôt attiré les foudres de la presse anglophone, à quelques exceptions près. Chantal Hébert, dans le *Toronto Star*, et Michael Den Tandt, de Postmedia News, ont été parmi les rares à rappeler à leurs lecteurs que Trudeau reflétait l'inquiétude de bien des Québécois à l'égard du gouvernement Harper et de l'impact potentiel de ses politiques.

Ne digérant visiblement pas qu'on tente de faire porter aux conservateurs les risques d'une montée du sentiment souverainiste, la presse conservatrice s'est montrée particulièrement sévère contre les *«sympathies séparatistes»* du jeune Trudeau. Pour le *National Post*, le député de Papineau–Saint-Michel a ainsi confirmé qu'il n'avait pas ce qu'il faut pour être un jour chef de son parti. Plus dur et cinglant, SunMedia titrait ainsi son éditorial: *«PET Lite is a dim bulb»*. En bon québécois, on dirait: *«La version allégée de Pierre Elliott Trudeau n'est pas une 100 watts»*. Licia Corbella, de Postmedia News, estime qu'avec ses propos Trudeau porte ombrage à l'héritage de son père et *«menace le Canada»*, rien de moins. Selon elle, ce *«poids léger»* doit sortir de l'arène politique.

Davantage au fait de la situation québécoise, Tasha Kheiriddin, du *National Post*, invite Trudeau à réfléchir au fait qu'un Québec indépendant n'aurait pas les moyens de lui offrir les politiques et programmes auxquels il semble tenir. Elle n'a pas été particulièrement surprise des propos du député parce que, dit-elle, il a tendance à dire des bêtises et qu'elle a entendu le même genre de choses de la part d'autres Québécois.

mcornellier@ledevoir.com

IDÉES

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Qu'on le veuille ou non, les étudiants font partie de l'équation.

Hausse des droits de scolarité

Une proposition viable pour un règlement durable

JEAN-FRANÇOIS GINGRAS
Étudiant à la majeure en histoire à l'UQAM

De retour à l'université après 10 ans, ma rentrée s'est faite en plein débat sur la hausse des droits de scolarité. Ma position était alors nette: j'étais pour la hausse, contre la grève. Par contre, à la suite d'une analyse de la situation à l'émission *Bazzo.tv* par Paul St-Pierre Plamondon, mes sympathies ont changé de camp: je suis contre l'augmentation des droits de scolarité telle que formulée par le gouvernement, mais demeure toujours contre le moyen favorisé pour s'y opposer, c'est-à-dire la grève. Parce que ça ne fonctionne pas.

Ça ne fonctionne pas lorsqu'on évalue la problématique dans la durée et les résultats à ce jour. Cette problématique remonte à 1968: elle se pointe dans l'actualité tous les 2 à 9 ans lors de l'annonce d'une hausse des droits de scolarité et d'une riposte sous forme de menace de grève étudiante. En 2012: pour une neuvième fois, même scénario! Visiblement, on n'aborde pas la question par le bon bout, ou bien le moyen d'opposition n'est pas efficace. Neuf grèves! Et de sévères hausses des droits de scolarité pendant les armistices… Donc nous ne nous battons pas pour faire reculer les hausses de droits de scolarité, mais simplement pour contrer la dernière hausse annoncée…

Les bénéfices du progrès

D'un côté, il faut constater que les universités ont bien changé: laboratoires informatiques, équipements de recherche de pointe, catalogue de bibliothèque/bases de données d'articles en ligne, wi-fi… Et de l'autre côté, les méthodes d'opposition comme les revendications n'ont pas évolué. Nous, les étudiants, voulons bénéficier de tous ces progrès du XXIe siècle sans rien payer de plus? Combien d'heures avons-nous économisées en effectuant des recherches bibliographiques chez nous? À consulter des «Powerpoint» de cours pour l'étude? Cela n'aurait donc aucune valeur? Je nous imagine tous, issus de ce monde moderne, étant obligés de nous rendre à la bibliothèque pour chercher le moindre livre dans les fichiers de feuillets cartonnés, à fouiller des revues sur place, à devoir nous débrouiller tant bien que mal pour accéder à de l'information étrangère… De mon côté, je veux continuer à bénéficier de ces avancées.

Notre génération a la réputation de militer pour un développement durable, la justice et l'équité: mais le développement durable, ça implique tous les acteurs-clés d'une problématique. Si, si, même nous, les étudiants! Il est intéressant de voir que nous refusons toute hausse de droits de scolarité, certains prônant même la gratuité scolaire: cela ne fait que pelleter le problème en avant. N'adoptons-nous pas le même comportement que nous reprochons à nos aînés dans la gestion de la dette publique, des régimes de pensions, de la sécurité d'emploi? Voulons-nous léguer ce fardeau à la prochaine génération d'étudiants?

L'éducation est un droit, mais aussi un investissement. Pour la plupart d'entre nous, n'espérons-nous pas obtenir un emploi, une carrière en lien avec nos passions profondes en étudiant à l'université? N'espérons-nous pas des revenus plus élevés? N'allons-nous pas élargir notre culture générale ou nos horizons de réflexion? Donc, c'est un investissement, au sens strict du terme comme au sens financier.

La responsabilité de participer

Les recteurs, le gouvernement, une association étudiante, même une centrale syndicale s'intéressent au financement (et sous-financement) des universités. Qu'on le veuille ou non, les étudiants font partie de l'équation. Ils ne peuvent pas ne pas en faire partie. Loin de moi l'idée de lancer une guerre de chiffres, je veux simplement souligner que différents groupes se penchent sur la question et font valoir leur point de vue.

Devons-nous tout prendre à notre compte? Non. Cependant, nous avons la responsabilité de présenter des propositions constructives et réalistes, comme les autres parties en jeu le font. Leurs propositions ne nous plaisent pas? Soit. La grève n'est pas une réponse: c'est renoncer à la possibilité de négocier, nous priver de la crédibilité nécessaire pour présenter un plan constructif tenant compte des facteurs environnementaux, sociaux et économiques. Diable de développement durable! Si ça vaut pour les autres, ça vaut aussi pour nous!

Mobilisation en appui à nos valeurs

Alors, à nous de jouer! Comment? Demeurons sur la patinoire là où le jeu se déroule. Non à des hausses de droits de scolarité de 75 % en cinq ans, c'est la partie où on dit «non». Mais on n'a pas tout dit quand on dit non: nous proposons quoi? Nous avons une responsabilité face aux enjeux collectifs et au développement durable. Notre devoir est de le démontrer.

Comment être fermes sur nos principes tout en faisant notre part? Je préférerais des associations étudiantes qui se donnent les moyens d'évaluer ces futurs plans. Elles nous convoqueraient en assemblées générales pour nous présenter un plan, ses avantages et nous mobiliser autour de ce plan afin de tirer l'oreille du gouvernement, jusqu'à la grève s'il le faut, pour faire adopter notre plan. Comme groupe, nous participerions pleinement aux affaires publiques et nous nous donnerions les moyens de modeler notre société selon nos valeurs: l'équité et le développement durable.

Grève étudiante

Individualisme contre sens de la communauté

CYBELE BEAUDOIN
Étudiante en communication à l'Université de Montréal

Je suis étudiante en communication et «j'investis» dans notre futur. Je veux réussir dans la vie, j'ai un iPhone et je n'ai pas de dreadlocks.

«Déception», lisait-on dans le *Quartier libre* cette semaine car, *«du côté des étudiants en communication de l'Université de Montréal (AECUM),* [ils] *ont voté contre la grève générale illimitée et refusent donc de se joindre au mouvement. Avec 181 personnes dans la salle, c'est un peu plus du quart des membres de l'association qui étaient présents à l'AG»*.

Eh bien, parlons-en de cette assemblée générale, car aujourd'hui, ce n'est pas la déception mais bien la honte que je partage en tant qu'étudiante en communication à l'Université de Montréal!

Une assemblée mal préparée, des arguments faibles autant dans le camp du pour que dans celui du contre, où on parle de *cash* sans parler de principes, ou on parle d'efficacité sans parler de symboles d'appui. Un vote de grève symbolique (de 10 jours!?) qui ne passe pas. Et pourquoi? Parce qu'en grosse majorité, on pense à son examen en mars, à son cours de thaï box et à son stage chez Cossette. Allô la communauté! Et il y a de quoi s'inquiéter. Rare. Voilà dévoilé un symptôme plus profond ici… Un symptôme inquiétant, relié directement à la hausse des droits de scolarité…

Si l'éducation est en train de changer, ce n'est pas juste à cause des programmes «rentables» favorisés, de la facture étudiante qui s'alourdit, de la gestion et du financement des universités qui se privatisent; c'est aussi… à cause des étudiants.

Les étudiants, la société de demain, comme on se plaît à le dire, ceux qui œuvreront dans les communications comme mes collègues, qui obtiendront des postes de grande influence dans la stratosphère médiatique, ceux qui sont au courant de la force d'un mouvement de masse et qui travailleront chaque jour avec et pour le public: ce sont eux qui en grande majorité ont voté contre la grève, entre deux *tweets* sur leur iPhone, avec l'envie de régler le vote au plus vite, agités et stressés parce qu'ils venaient de manquer les 30 premières minutes de leurs cours…

Mentalité individualiste

Ne manquez surtout pas 30 minutes de relations de presse! Mais manquez votre seule chance de comprendre un enjeu beaucoup plus vaste. Manquez votre chance de comprendre ce qui se passera au Québec pour les 30 prochaines années et beaucoup plus… Manquez votre chance de laisser l'individu de côté pour comprendre le sens du mot collectivité…

Une mentalité individualiste qui va de pair avec la privatisation et la hausse. Une mentalité que parfois je me suis surprise à partager, étonnée, abasourdie de moi-même!

Les gens ne sont pas de mauvaises personnes, c'est une question de société. Quand on baigne dans une idéologie particulière, on finit par intégrer ses valeurs. Et puis justement, question société, le Québec, il va mal… Même dans la position en faveur de la grève, je trouve dommage de voir que parfois certains étudiants adhèrent au mouvement pour les mauvaises raisons. Encore une fois, on peine à saisir les véritables enjeux. On vote parce qu'on a peur de voir son propre *bill* augmenter. On pense à l'argent de sa tirelire alors que la question est loin d'être individuelle.

De l'endettement? Oui, moi, je suis endettée et je vais m'endetter encore plus l'an prochain avec la hausse. O.K. Mais encore? Comprenez, l'enjeu de l'éducation est extrêmement plus profond. Outre le fait qu'elle empêchera certaines personnes d'accéder à l'éducation, la montée des droits de scolarité dénote une tendance pernicieuse et invisible: celle du néolibéralisme.

Vous chialez contre Harper sans vous rendre compte que nous suivons présentement un courant général vers une même direction. La montée des droits de scolarité n'est pas distincte de ces changements, elle est ces changements! [...]

La grève n'est pas une partie de plaisir.

Ce n'est pas fait pour être agréable, c'est un moyen d'urgence pour la chose la plus précieuse que nous possédions: le savoir. Et le savoir et sa transmission ne s'achètent pas.

On «n'investit» pas dans son éducation comme on «n'investit» pas non plus dans son amoureux, mais on peut par ailleurs «s'investir» dans la communauté.

Et si la conclusion de l'AG de mardi dernier me fait honte, elle m'a en outre convaincue d'une chose: la nécessité d'agir, au plus vite. Je n'ai pas l'habitude d'écrire et de prendre position, mais j'estime que cette fois j'en avais le devoir.

L'art de la politique

DENISE BOMBARDIER

La politique est un art qui à long terme exclut l'improvisation. La politique est aussi un métier et l'exercice du pouvoir s'enrichit de l'expérience. Il existe des gens talentueux en politique, des gens inspirés, ayant une vision de la société, de l'État, du pouvoir. Dans un monde idéal, il serait souhaitable que les meilleurs, les plus doués, les plus irréprochables sur le plan moral se sacrifient pour le bien-être de la société. En ce sens, la politique serait alors une vocation.

Or l'époque ne favorise pas les idéaux. L'époque s'accommode mal d'une «vieille et désuète» conception du service public, celle du sacrifice personnel au profit des autres et celle aujourd'hui risible d'agir pour une cause. Sans doute les idéologies totalitaires responsables des calamités du XXe siècle et l'ultralibéralisme du début du XXIe qui nous plonge tous dans un cataclysme économique refroidissent-ils les ardeurs des électorats de nos pays. On semble préférer désormais les pragmatiques et nombreux sont ceux qui se laissent hypnotiser par les tenants des solutions miracles ou d'une vision cohérente mais régressive de la société.

La lucidité n'ayant jamais berné personne, il faut pouvoir reconnaître les qualités de ses adversaires politiques. Il est évident que le premier ministre Stephen Harper est actuellement le plus talentueux des politiciens fédéraux. Il possède une vision du Canada, qui n'est évidemment pas la nôtre, et il prend les moyens qui n'excluent pas la brutalité pour appliquer sa politique. La pire erreur consisterait à nier son talent. Il ne recule devant aucune critique, il n'a pas d'états d'âme, il se fiche des médias qui *«scribouillent et grenouillent»*, pour paraphraser Charles de Gaulle, et sa gestion politique s'apparente au travail du rouleau compresseur.

Sa déconstruction du Canada se poursuit à un rythme que la quasi-absence d'opposition à la Chambre des communes empêche de freiner. Belle leçon pour les électeurs qui de nos jours se disent prêts à voter «pour n'importe qui» plutôt que de raisonner stratégiquement avant d'apposer la croix sur leur bulletin de vote.

Stephen Harper sait aussi diriger ses troupes. Il ignore, à l'évidence, la collégialité, mais réussit apparemment à contrer les mécontents potentiels. Par la menace et la séduction sans doute. Le Canada qui émerge de sa vision rebute, révolte, décourage plusieurs, mais en réjouit un plus grand nombre puisque les rues ne s'enflamment guère. En ce sens, le Canada de Harper insécurise davantage les défenseurs des droits que les classes populaires, qui ont le sentiment d'être moins vulnérables aux aléas économiques que celles de plusieurs pays occidentaux grâce aux politiques conservatrices. Stephen Harper, le marmoréen, est un adversaire de taille qui profite de l'aveuglement régnant pour se déployer sans obstacle majeur. Voilà où mène l'incompétence des oppositions.

Jean Charest possède des qualités qui lui ont permis à ce jour de survivre au désamour bruyant et spectaculaire de l'électorat québécois. Les observateurs de la vie politique depuis des décennies s'inclinent devant son habileté, sa combativité et cette capacité renversante de résister au plus grand des malheurs pour un politicien, celui d'être haï et diabolisé. Ce pragmatique est un redoutable bagarreur qui ne dédaigne pas les batailles de ruelles parfois. Son talent repose sur l'absence de la peur. Il ne craint ni ses adversaires, ni les intrigants de son propre parti. À la manière de Robert Bourassa, le temps demeure pour lui une arme indispensable de la politique. Son sens de l'humour caustique, sa connaissance de la faiblesse humaine révélée si clairement dans les lieux de pouvoir en font un politicien dont le talent s'est nourri avec l'expérience, lui qui n'a vécu que de la politique. La conjoncture ne réussit pas à le décourager, d'autant qu'il possède l'art de feindre.

Indépendamment de son bilan jugé plus que négatif par une très grande majorité de francophones, sans doute en partie à cause de la longueur de sa présence à la direction du Québec, de l'opportunisme manifeste avec lequel il exerce le pouvoir, de son allergie à un nationalisme lyrique et de son manque de charisme si cher aux Québécois, il risque de déjouer bien des mages de la prospective. Il faudra désormais observer avec quelle pugnacité il va s'attaquer à François Legault.

De ce dernier, il ne faut jurer de rien. Sa capacité d'exercer le pouvoir est encore en jachère et ses interventions des dernières semaines ne présagent guère d'éblouissantes révélations sur son talent pour gouverner. Entre les sondages actuels et l'élection, la distance est infinie. Une campagne électorale demeure pour un aspirant premier ministre une course où les obstacles peuvent s'avérer mortels.

Quant à Pauline Marois, les derniers tirs à boulets rouges auxquels elle a survécu ont révélé une résilience qui commande le respect. Est-ce suffisant pour transformer la perception des électeurs? Et saura-t-elle mener une campagne électorale sans succomber à l'électoralisme qui l'a déjà entraînée à changer son fusil d'épaule? Convaincra-t-elle l'électorat qu'elle est la meilleure pour gouverner, toute femme soit-elle? Son volontarisme est-il synonyme de talent pour gouverner ce Québec dissipé, ronchonneux et toujours insatisfait?

La politique est un art en démocratie, certes, mais sans le talent du chef pour séduire l'électorat, les meilleures idées ne peuvent pas s'imposer.

L'EQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Information générale et métropolitaine : Dominique Reny *(adjointe au directeur de l'information)*, Marie-Andrée Chouinard *(éditorialiste, responsable de la page Idées)*, Marco Bélair-Cirino *(général)*, Jeanne Corriveau *(affaires municipales, Montréal)*, Isabelle Porter *(affaires municipales, Québec)*Fabien Deglise*(société)*, Jean Dion *(sports)*, Louis-Gilles Francœur *(environnement)*, Lisa-Marie Gervais *(éducation)*, Pauline Gravel *(sciences)*, Caroline Montpetit *(affaires sociales)*, Brian Myles *(justice)*, Louise-Maude Rioux Soucy et Amélie Daoust-Boisvert*(santé)* ; **information politique** : Michel David*(chroniqueur)*, Hélène Buzzetti et Marie Vastel *(correspondantes parlementaires à Ottawa)*, Antoine Robitaille et Robert Dutrisac *(correspondants parlementaires à Québec)*, Guillaume Bourgault-Côté et Kathleen Lévesque *(reporters)* ; **information culturelle** : Michel Bélair *(théâtre et cahier Culture)*, Stéphane Baillargeon *(médias)*, Frédérique Doyon et Isabelle Paré *(reporters)*, Odile Tremblay *(cinéma)*, Paul Bennett *(pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end)*, Julie Carpentier *(pupitre)* ; **informationéconomique** : Gérard Bérubé *(adjoint au directeur de l'information)*, François Desjardins, Éric Desrosiers et Alexandre Shields (*reporters*), Gérald Dallaire (pupitre) ; **information internationale** : Serge Truffaut *(éditorialiste)*, Claude Lévesque et Guy Taillefer*(reporters)*, Jean-Pierre Legault *(pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives)* ; Diane Précourt *(responsable des pages thématiques)*, Émilie Folie-Boivin (*pupitre*) ; Jacques Grenier et Jacques Nadeau *(photographes)* ; Michel Garneau *(caricaturiste)* ; Andréanne Bédard, Michèle Malenfant et Christine Dumazet *(correctrices)* ; Benoît Munger, Philippe Papineau et Laurence Clavel *(pupitre internet)*, Marie-Pier Frappier et Geneviève Tremblay *(commis internet)* ; Amélie Gaudreau *(secrétaire à la rédaction)*; Karl Rettino-Parazelli et Sophy Lambert-Racine *(commis à la rédaction)*. **DOCUMENTATION** Gilles Paré *(directeur)*, Manon Derome *(Montréal)*, Monique Bhérer *(Ottawa)*, Dave Noël *(Québec)* . **PUBLICITÉ** , Jean de Billy, Jennifer Boily-Demers, Jean-François Bossé, Marlène Côté, Stéphanie Déziel, Amel Elimam, Véronique Langlois, Simon Lanoie, Amélie Maltais, Maria M. Motta, Claire Paquet, Chantal Rainville, Isabelle Sanchez, Nadia Sebaï *(publicitaires)*, Sylvie Laporte, Martine Bérubé *(secrétaire)*. **PRODUCTION** Christian Goulet *(directeur de production)*, Olivier Zuida *(directeur adjoint)*, Michel Bernatchez, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zemaitis. **INFORMATIQUE** Yanick Martel *(administrateur Web)*,Hansel Matthews *(technicien informatique)*. **PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE** Maxim-Olivier Leclerc *(responsable par intérim service à la clientèle)*, Nancy Beaulieu, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Marie-Lune Houde-Brisebois ; Jean-Robert Divers *(responsable promotion)*. **ADMINISTRATION** Stéphane Roger *(contrôleur)*, Olena Bilyakova *(reponsable des services comptables)*, Claudette Béliveau *(adjointe administrative)*, Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudine Chevrier, Véronique Pagé, Monique Proteau.

PHILOSOPHIE

LE DEVOIR DE PHILO

Sous Harper, Henry David Thoreau cesserait de payer ses impôts

Quelque 150 ans après sa mort, l'inventeur de la désobéissance civile nous permet de saisir le caractère illégitime du gouvernement fédéral actuel

Deux fois par mois, *Le Devoir* lance à des passionnés de philosophie, d'histoire et d'histoire des idées le défi de décrypter une question d'actualité à partir des thèses d'un penseur marquant.

CHRYSTIAN OUELLET
Professeur de philosophie au collège de Valleyfield.

2 mai 2011: le Parti conservateur obtient une majorité de sièges aux élections. Immédiatement, le «nouveau» gouvernement Harper se hâte de mettre en place son programme politique controversé en faisant adopter des projets de loi qui, dans un contexte minoritaire, pouvaient être bloqués par les partis d'opposition.

Dans plusieurs dossiers, les conservateurs font fi de l'avis de représentants de la société civile, de l'opinion de scientifiques et d'experts, donnent l'impression qu'ils sont résolus à réaliser coûte que coûte leur programme et non à se préoccuper du bien commun.

« Sous un gouvernement qui emprisonne un seul être injustement, la juste place du juste est aussi la prison », disait Thoreau, qui fut incarcéré pour avoir refusé d'assumer sa charge fiscale

Le projet de loi C-10, qui permet un durcissement du système pénal, et le C-19, qui abolit le registre des armes à feu, ont entre autres été soumis aux voix à la Chambre des communes après que le gouvernement eut coupé court aux débats.

Heureusement, de nombreuses critiques se font entendre, mais celles-ci dépassent le simple et banal mécontentement lié à des différends idéologiques. Une véritable crise de légitimité semble éclater, laquelle pourrait fournir une explication à un événement qui a pu sembler surréaliste cette semaine: la déclaration de Justin Trudeau selon laquelle il n'écarterait pas une éventuelle indépendance du Québec pour résister à une mutation trop radicale du Canada.

Il faut dire que la crise de légitimité n'a pas débuté en mai 2011. Depuis 2006, on observe le mépris dont Stephen Harper fait preuve à l'endroit des institutions démocratiques; entre autres, son usage abusif de la prorogation. Plusieurs ont légitimement critiqué ses affronts aux droits de la personne (pensons au cas d'Omar Khadr), sans compter ceux en matière d'accès à l'information.

Cette semaine encore, les conservateurs ont été vivement critiqués pour leur douteuse légitimation de la torture *«dans des cas exceptionnels»*, discutable sur le plan moral mais aussi sur le plan juridique, étant donné les engagements pris antérieurement par le Canada sur la scène internationale.

Héritier d'une tradition

Devant un tel gouvernement, il y a fort à parier qu'un Henry David Thoreau contemporain aurait depuis longtemps opté pour la désobéissance civile. C'est ce que le philosophe américain avait fait en 1846 pour protester contre la politique esclavagiste de son pays et la guerre offensive menée au Mexique.

Il refusa carrément de payer ses impôts, ce qui lui valut un court séjour en prison. Quels principes et arguments l'auteur de *La désobéissance civile* (1849) évoquerait-il aujourd'hui? Quelles raisons profondes motiveraient ce choix?

Thoreau a créé et popularisé la notion de désobéissance civile, laquelle fut reprise au XXe siècle par les Gandhi et Luther King, notamment. Bien qu'innovateur à cet égard, il est en fait l'héritier d'une longue tradition remontant à la Grèce d'Antigone, pour laquelle il existe une justice universelle et des droits naturels à respecter au-delà des simples conventions humaines contingentes. Celle-ci a conduit à l'adoption de chartes des droits. Au-delà des systèmes de justice respectifs de chaque État, il existe des principes universels qui doivent être respectés en tout temps et en tous lieux.

Qu'est-ce qui permet de reconnaître ces principes? Thoreau répond simplement: *«La conscience.»* C'est elle qui permet de tracer la ligne entre le juste et l'injuste. *«Le citoyen doit-il un seul instant*, nous dit-il, *dans quelque mesure que ce soit, abandonner sa conscience au législateur? Pourquoi, alors, chacun aurait-il une conscience? Je pense que nous devons d'abord être des hommes, des sujets ensuite. Le respect de la loi vient après celui du droit. La seule obligation que j'aie le droit d'adopter, c'est d'agir à tout moment selon ce qui me paraît juste.»*

Agir en suivant sa conscience est un devoir à l'égard de soi et un devoir de citoyen. Pour pouvoir vivre en paix avec soi-même et pour ne pas, par notre inaction, supporter objectivement l'injustice, il importe de désobéir aux lois injustes.

Selon nous, c'est d'abord et avant tout le modèle de l'exercice du pouvoir préconisé par les conservateurs qui inciterait de nos jours Thoreau à opter pour la désobéissance civile. Ce modèle valorise un pouvoir unitaire, centralisateur, peu ouvert aux critiques. Dans cette optique, la diversité des pôles de décision, loin d'être perçue comme un gage de démocratie, est traitée comme un obstacle inutile au gouvernement.

Ce dernier a donc procédé à l'abolition du registre des armes à feu malgré le désaccord de plusieurs provinces, dont le Québec. Il a durci les peines à l'endroit des jeunes contrevenants en dépit de toutes les études démontrant l'efficacité d'un système axé sur la réhabilitation. Il s'est retiré de Kyoto et a renié la parole et l'engagement de l'État canadien malgré les protestations internationales.

Thoreau pensait qu'un régime politique n'était légitime que s'il laissait le plus de place possible à l'exercice du pouvoir par le citoyen, lequel devrait avoir préséance sur l'État: *«Il n'y aura jamais d'État vraiment libre et éclairé*, nous dit le philosophe, *tant qu'il ne reconnaîtra pas l'individu comme un pouvoir plus altier et indépendant, d'où dérivent son propre pouvoir et son autorité, et qu'il ne le traitera pas en conséquence.»*

Cette logique — l'individu fonde l'État — condamnerait certainement l'attitude du gouvernement Harper à l'endroit du sort du prisonnier Omar Khadr, dont il a obstinément reporté à répétition le rapatriement de la prison de Guantánamo. Dans cette affaire comme dans celle, terrible, de Maher Arar —torturé en «sous-traitance» en Syrie —, les droits fondamentaux de citoyens canadiens ont été totalement bafoués. Il y aurait là pour Thoreau une raison en soi de désobéir, quitte à se faire emprisonner. Car, *«sous un gouvernement qui emprisonne un seul être injustement, la juste place du juste est aussi la prison»*, écrivait-il.

Thoreau pensait qu'un régime politique n'était légitime que s'il laissait le plus de place possible à l'exercice du pouvoir par le citoyen, lequel devrait avoir préséance sur l'État

Attention, Thoreau n'incitait pas tout individu à désobéir au moindre signe d'injustice de la part du gouvernement. Les injustices sont nombreuses et certaines sont plus graves que d'autres: *«Toutes les machines connaissent des frictions* [injustices]*; et il se peut que celles-ci soient assez profitables pour contrebalancer le mal. Mais quand la friction vient à posséder la machine* […]*, je déclare: refusons de supporter plus longtemps cette machine.»*

S'il ne relève pas de la responsabilité de l'individu de se battre contre toutes les injustices, le citoyen responsable a néanmoins un devoir de vigilance à l'égard de l'autorité: il ne doit pas lui obéir aveuglément. Il lui faut s'attaquer aux errements et aux abus du pouvoir étatique lorsque sa conscience le juge absolument nécessaire. Et pour Thoreau, permettre que soient violés les droits de certains citoyens — comme Khadr et Arar — constitue sans contredit une dérive inacceptable du pouvoir.

Guerre injuste

Par ailleurs, on peut penser que le philosophe s'élèverait également contre la politique étrangère agressive instaurée par le gouvernement Harper et le tournant militariste qu'il a opéré. La guerre en Afghanistan, notamment, a un caractère offensif et la décision de poursuive dans cette voie ouverte par les libéraux aurait vraisemblablement été jugée tout à fait condamnable par Thoreau.

Pour le philosophe, seules les guerres motivées par la légitime défense sont justifiables. Or, dans ses fondements mêmes, l'intervention militaire en Afghanistan viole ce principe fondamental de justice lié au droit d'entrer en guerre. Lorsque la guerre n'a pas un but défensif, elle constitue *«l'œuvre d'un nombre relativement restreint d'individus qui se servent du gouvernement permanent comme d'un outil personnel»*, écrit Thoreau.

Certains se demanderont si une guerre injuste constitue un motif suffisant pour violer la loi d'un État démocratique au sein duquel il existe de nombreuses autres possibilités de se faire entendre. Or, quand *«tout un pays est injustement envahi et conquis par une armée étrangère* [...], nous dit Thoreau, *il n'est pas trop tôt pour que les hommes honnêtes se rebellent et fassent la révolution. Ce qui rend le devoir d'autant plus urgent, c'est que le pays ainsi envahi n'est pas le nôtre, mais que notre armée est l'armée d'invasion.»*

Autrement dit, puisque notre gouvernement est à la source d'une injustice — que Thoreau jugerait absolument inadmissible —, on ne peut plus attendre les prochaines élections pour faire changer les choses, ni fonder nos espoirs sur de simples pétitions, ni même compter sur les gestes sporadiques des groupes de pression. Ces mesures respectueuses de la loi, trop dociles aux yeux de Thoreau, peuvent même contribuer à soutenir indirectement l'injustice que commet notre gouvernement.

Suffrage universel

En somme, quelque 150 ans après sa mort, Thoreau nous permet de saisir le caractère illégitime du gouvernement fédéral actuel. On peut ne pas être d'accord ou estimer dépassé le moyen qu'il privilégia, lui, pour se faire entendre. On dira que nous vivons en démocratie; nous disposons de certains moyens, telle l'élection qui permet de se «débarrasser d'un gouvernement» lorsqu'il ne convient plus.

On pourrait objecter aussi que la désobéissance civile est encore moins légitime dans le contexte qui est le nôtre, puisque le gouvernement actuel est majoritaire. Admettons que cette légitimité démocratique n'est pas très forte. Seuls 61 % des Canadiens se sont rendus aux urnes, et parmi ceux-ci, plus de 60 % ont voté contre les conservateurs.

De toute manière, Thoreau soutenait que le vote populaire est insuffisant lorsqu'on souhaite un véritable renversement de situation. S'il était démocrate — c'est-à-dire partisan d'une certaine démocratie libérale qui accorde une place prépondérante aux droits de la personne —, il croyait toutefois important de compter sur les prises de conscience individuelles et sur les gestes d'éclat.

Cette voie préserve la conscience de ceux qui s'y adonnent et encourage les autres citoyens à adopter un mode de vie plus consciencieux. Le suffrage universel lui apparaissait inefficace pour établir la justice, car il jugeait qu'*«il y a peu de vertu dans l'action des masses d'hommes.* […] *Le sage ne laissera* [donc] *pas la justice à la merci du hasard, il ne souhaitera pas la voir l'emporter par le pouvoir de la majorité.»*

On peut trouver excessif le pessimisme de Thoreau. Mais lorsqu'un gouvernement comme celui de Stephen Harper nage en plein déficit de légitimité et donne au surplus l'impression de mépriser la démocratie et les exigences de la transparence, il apparaît pressant aux yeux de plusieurs de songer à se tourner vers des moyens plus radicaux, comme ceux que Thoreau a mis en pratique, afin de dénoncer un état de fait de plus en plus intolérable.

◆ ◆ ◆

Des suggestions, des commentaires? Écrivez à Antoine Robitaille: *arobitaille@ledevoir.com*. Pour lire ou relire les anciens textes du *Devoir de philo* ou du *Devoir d'histoire*: *www.ledevoir.com/societe/le-devoir-de-philo*.

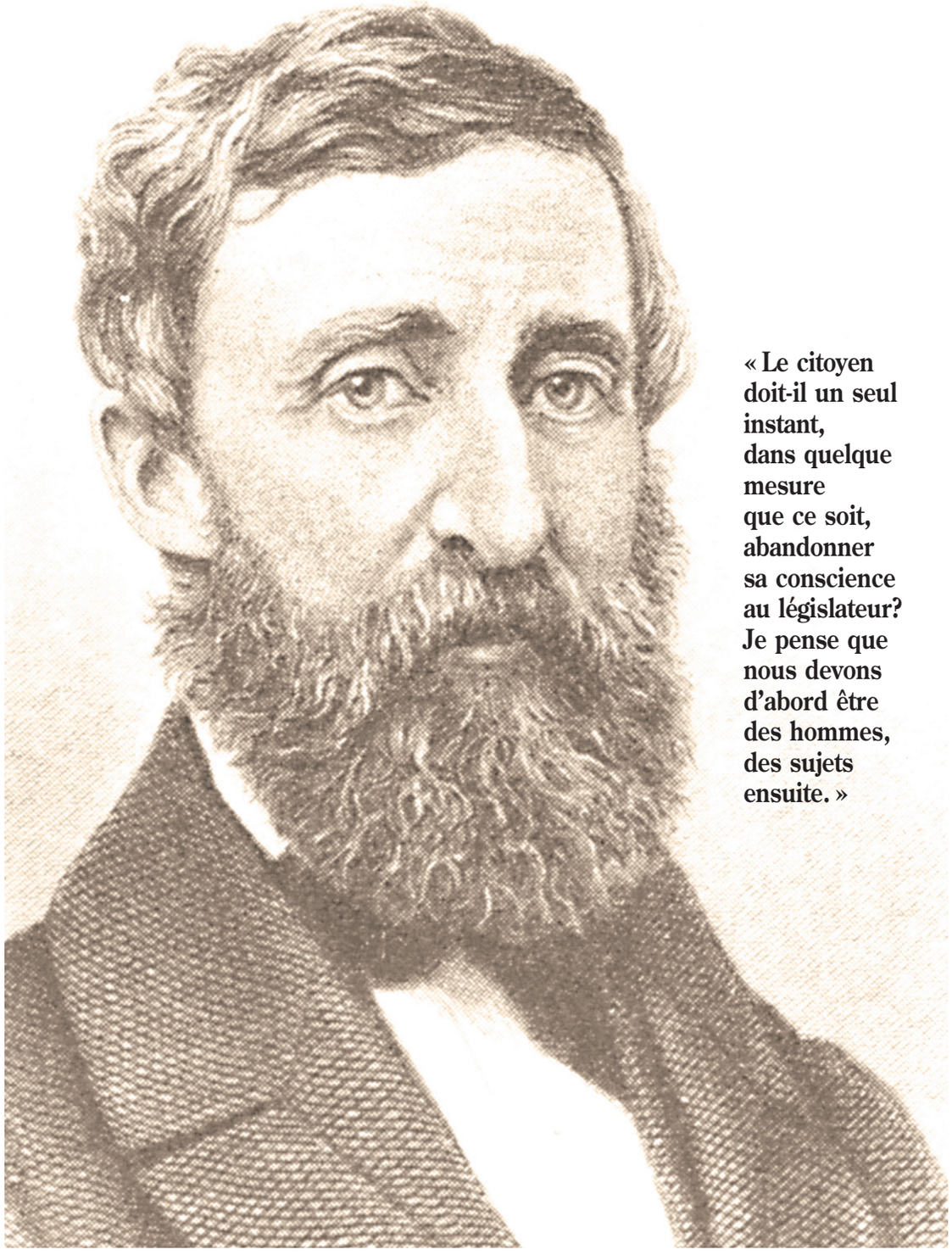

INTERNATIONAL PORTRAIT GALLERY

Le philosophe américain Henry David Thoreau (1817-1862)

« Le citoyen doit-il un seul instant, dans quelque mesure que ce soit, abandonner sa conscience au législateur? Je pense que nous devons d'abord être des hommes, des sujets ensuite. »

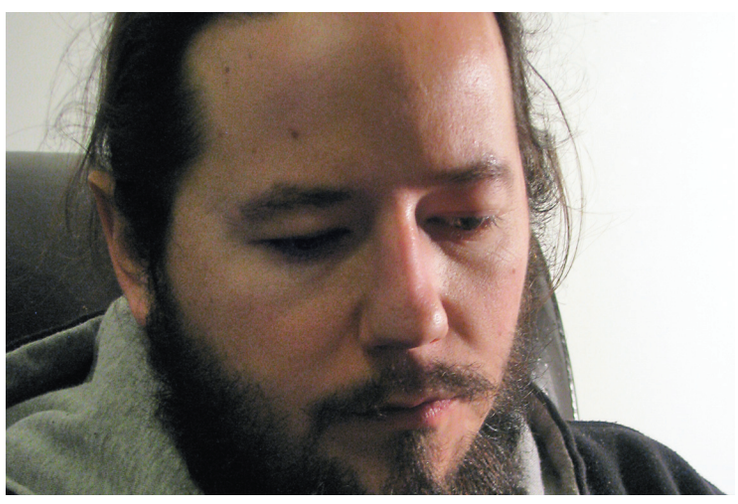

ISABELLE PARADIS

Chrystian Ouellet: Thoreau a créé et popularisé la notion de désobéissance civile, qui fut reprise au XXe siècle notamment par les Gandhi et Luther King. Bien qu'innovateur à cet égard, il est en fait l'héritier d'une longue tradition remontant à la Grèce d'Antigone.

CHRIS WATTIE REUTERS

On observe le mépris de Stephen Harper envers les institutions démocratiques. Et une crise de légitimité semble éclater; elle pourrait expliquer la déclaration de Justin Trudeau, cette semaine, selon laquelle il n'écarterait pas une éventuelle indépendance du Québec pour résister à une mutation trop radicale du Canada.